

CoSMoS

Une véritable expertise

Le CoSMoS (Conseil social du mouvement sportif) est la première et unique organisation représentant l'ensemble des employeurs du sport, qu'ils soient issus du secteur associatif, commercial ou du sport professionnel. Présentation de l'organisme par son président, Philippe Diallo.

En quelques mots, qu'est-ce que le CoSMoS ?

Le CoSMoS est une organisation initialement fondée par le CNOSF, en 1997, pour être l'un des négociateurs de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS), signée en 2005. Aujourd'hui considéré comme la principale organisation d'employeurs de la branche sport, le CoSMoS se singularise par la diversité de ses adhérents. Il regroupe à la fois des fédérations sportives, des ligues et des comités, des CROS et des CDOS, des Profession Sport, des clubs amateurs, des clubs professionnels, et des entreprises du secteur marchand, couvrant ainsi l'ensemble du spectre du champ d'application de la CCNS. Cela représente pour l'année 2015 plusieurs milliers d'adhérents.

Quel intérêt ont les employeurs du sport à adhérer au CoSMoS ?

Plusieurs éléments sont à prendre en compte. Le premier relève de la complexité de la réglementation du travail qui ne fait que croître, d'où la difficulté d'assumer les responsabilités d'un employeur dans le monde sportif. Adhérer au CoSMoS permet à l'employeur d'être accompagné dans ce rôle, en s'appuyant sur une véritable expertise, et en bénéficiant de conseils juridiques de grande qualité en matière de droit du travail, pour résoudre des problèmes opérationnels. Le service juridique du CoSMoS s'applique à répondre au quotidien à tous ses adhérents. C'est une aide particulièrement utile aux dirigeants bénévoles employeurs.

Le deuxième élément est relatif à l'application de la CCNS. En effet, pour toutes les structures qui entrent dans son champ, quelle que soit leur forme juridique, la CCNS s'impose comme la référence en matière de droit du travail. Il est donc essentiel que chacun, en adhérant au CoSMoS, puisse s'appuyer sur un organisme fort, capable de défendre ses intérêts dans le cadre de la négociation de ce texte. Les dispositions négociées par les partenaires sociaux dans le cadre de la CCNS s'appliquent ensuite directement

dans les structures et influent ainsi sur les aspects de la vie quotidienne : augmentation des rémunérations, temps de travail, formation professionnelle... Si l'on veut faire entendre sa voix et défendre ses intérêts, il faut un lieu, en l'espèce le CoSMoS, pour être représenté et peser.

Quels sont les sujets importants de l'actualité de la branche sport ?

Deux dossiers restent prioritaires : la finalisation de la négociation de la mise en place de la complémentaire santé et la formation professionnelle avec la désignation d'Unifformation en tant que nouvel OPCA de la branche sport, impliquant le transfert des activités des OPCA interprofessionnels (AGEFOS PME et OPCALIA) vers ce dernier.

À cela s'ajoutent des dossiers relatifs à l'égalité hommes/femmes, à l'apprentissage, à la rémunération, à la réforme des diplômes... L'agenda social 2015-2016 est donc très chargé avec des enjeux importants.

Que doivent savoir les employeurs du sport sur la question de la complémentaire santé, obligatoire pour tout employeur au 1^{er} janvier 2016 ?

Nous sommes en phase de finalisation de la négociation qui permettra aux employeurs du sport, à l'horizon du 1^{er} janvier 2016, de mettre en place la couverture complémentaire santé rendue obligatoire par la loi. Dans cette attente, nous recommandons aux employeurs qui n'auraient pas encore installé une telle couverture au bénéfice de leurs salariés, de patienter pour le faire. En effet, le CoSMoS pilote un appel d'offres avec les partenaires sociaux pour aider les employeurs à trouver un assureur aux meilleures conditions. À la mi-octobre, nous devrions donc signer un accord de branche satisfaisant pour tous les employeurs. À défaut, le CoSMoS proposera à ses adhérents une solution d'assurance adaptée à leurs besoins et conforme aux exigences légales. ■

➔ Rejoignez le CoSMoS, l'organisation de tous les employeurs du sport

La législation sociale est complexe ? Vous rencontrez une difficulté avec vos salariés ? C'est au CoSMoS que vous trouverez des solutions grâce à un service juridique simple, pratique et efficace. Vous avez besoin d'un représentant reconnu par les pouvoirs publics ? C'est au CoSMoS, la principale force patronale de la branche sport, qu'il faut être !



➔ Adhérer au CoSMoS, c'est pour vous l'assurance de bénéficier :

D'un accompagnement efficace dans votre rôle d'employeur via :

- 1 des juristes spécialisés à votre écoute par téléphone et par mail avec le filtre obligatoire de la ligue (ex : choix et rupture du contrat de travail, gestion du temps de travail...),

- 2 des outils actualisés à votre disposition sur le site Internet du CoSMoS www.cosmos.asso.fr (ex : modèles de contrats de travail, fiches pratiques...),
- 3 une newsletter d'actualités,
- 4 des sessions de formation à un tarif préférentiel (ex : Convention Collective Nationale du Sport, contrôle Urssaf...).

D'une représentation solide dans toutes les négociations de la branche sport et auprès des pouvoirs publics.

Le CoSMoS est l'interlocuteur privilégié des syndicats de salariés et des pouvoirs publics. Il défend les intérêts de tous les employeurs, qu'ils soient issus du secteur associatif, commercial ou du sport professionnel, sans en négliger aucun.

Pour adhérer au CoSMoS, veuillez en faire la demande auprès du service juridique de la FFT (mprimault@fft.fr) qui vous transmettra le bulletin d'adhésion en ligne. En adhérant via la FFT, vous bénéficierez en effet d'un montant de cotisation réduit.